LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023 à 18h00

Lors de la présente séance, ont été examinées puis soumises au vote les délibérations suivantes :

- **Délibération n° 19/avri/2023 - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet**

La présente création de poste est destinée à permettre la nomination en tant que stagiaire d'un agent du Port, qui exerce les fonctions principales de plongeur scaphandrier, nécessaires à l'entretien des infrastructures sous-marines du Port.

L'agent donnant entière satisfaction et compte tenu de la spécificité de ses missions, il est proposé de procéder à la pérennisation de ce poste.

√ Approuvée

- **Délibération n° 20/avri/2023 - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi de rédacteur temps complet**

La présente création de poste concerne le recrutement d'un agent pour exercer les fonctions de secrétaire du Maire et référent qualité, qui est vacant actuellement du fait de la réorganisation du service Vie citoyenne.

Il doit permettre au Maire de bénéficier d'un secrétariat et de mettre en œuvre une démarche qualité, au sein de l'ensemble des services en lien avec les citoyens.

√ Approuvée

- **Délibération n° 21/avri/2023 - Modification du tableau des effectifs - Modification de la durée hebdomadaire de 2 postes d'adjoint technique**

Deux agents de la mairie sont actuellement mis à disposition du Camping municipal. Leur temps de travail a été défini à hauteur de 35/35ème au Camping, toutefois, ces agents sont placés sur un poste de 20/35ème à la mairie.

Il convient donc de procéder à la régularisation de la situation, par la modification du temps de travail de ces 2 postes d'adjoint technique, en les passant de 20 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 22/avri/2023 - Acquisition de terrains appartenant à SNCF RESEAU

La Ville s'est lancée dans un projet d'envergure de revitalisation du quartier de la gare, dont le 1er volet consiste en un réaménagement de la gare SNCF et de l'entrée de ville, par la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM), qui permettra de faire cohabiter divers modes de transport (train, bus, covoiturage…etc) sur le site actuel du parking SNCF.

Ce PEM permettra de faciliter l'accès au centre-ville et de repenser les modes de déplacements sur le territoire, en réduisant l'impact des véhicules individuels. Le projet est en cours de lancement avec la SNCF, malgré la présence de nombreuses contraintes techniques en raison de la proximité de voies ferroviaires, qui vont nécessiter le recrutement d'un bureau d'études spécialisé.

Dans ce cadre, il est proposé de faire l'acquisition du parking de la gare auprès de la SNCF, pour un montant de 600 000 euros HT. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif « 1001 gares », des subventions seront donc recherchées auprès de la Région, notamment.

Ce projet sera associé, dans un second temps, à la création d'un « tiers lieu » sur le site des anciennes caves Bartissol. L'objectif sera de mêler les univers associatif et culturel avec un pôle d'économie bleue, puisque ce site comprendra des salles mises à disposition des associations, une médiathèque, ainsi qu'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie marine.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 23/avri/2023 - Modification des tarifs - occupation du domaine public - Marchés et évènements divers

Le Maire proposera à l'Assemblée de fixer les tarifs 2023 de la Commune Occupation du domaine public Marchés et Evènements divers, comme indiqués sur les pièces annexes.

Il s'agit de revoir les tarifs pour tenir compte de l'inflation (6%).

TARIFS 2023 - Tarifs d'occupation du domaine public - Marchés et Evénements divers				
Désignation	**Unité**		**Montant 2022**	**Montant 2023**
Marché Traditionnel				
de 0 à 10 métres linéaires	du 1er octobre au 31 mai	par mètre linéaire	1,00 €	1,00 €
	du 1er juin au 30 septembre	par mètre linéaire	2,50 €	2,65 €
au-delà de 10 métres linéaires	du 1er octobre au 31 mai	par mètre linéaire	1,50 €	1,50 €
	du 1er juin au 30 septembre	par mètre linéaire	2,00 €	2,15 €
Marché Nocturne				
	du Mardi au Dimanche de mi-juin à mi-septembre	par emplacement et par semaine	34,00 €	36,00 €
Marché Artisanal				
	pour la saison estivale	par mètre linéaire	53,00 €	56,00 €
Marché des Producteurs				
Exposition,Vente,Brocante,Forains hors fête foraine	par jour, par exposant		11,00 €	12,00 €
Fête Foraine				
De 1 m² à 50 m²	par m² et pour la durée de l'évènement		7,00 €	7,50 €
De 51 m² à 100 m²	par m² et pour la durée de l'évènement		5,00 €	5,30 €
Au-delà de 101 m²	par m² et pour la durée de l'évènement		4,00 €	4,30 €
Vide Grenier				
	par emplacement		11,00 €	12,00 €
Spectacles				
Grand Cirque	par emplacement et pour la durée de l'évènement		117,00 €	124,00 €
Petit Cirque de Plein Jour	par emplacement et pour la durée de l'évènement		84,00 €	89,00 €
Marionnette	par emplacement et pour la durée de l'évènement		50,00 €	53,00 €
Vente Ambulante - Alimentaire				
Chourros et autres ventes alimentaires	par emplacement et par jour		11,00 €	15,00 €
Expositions commerciales sur le domaine public				
Camion Outillage Vente	par emplacement et par jour		114,00 €	121,00 €
Véhicules motorisés 2 roues ou plus	par emplacement et par jour		15,00 €	16,00 €
Voitures exposées	par emplacement et par jour		140,00 €	148,00 €
Transports en commun				
Cars de transport en commun	par emplacement		129,00 €	137,00 €
Bus scolaire municipal	pour l'année scolaire		Gratuit	Gratuit

√ Approuvée

- **Délibération n° 24/avri/2023 - Compte de Gestion 2022 - Budget Principal de la Commune**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

√ Approuvée

- **Délibération n° 25/avri/2023 - Compte Administratif 2022 - Budget Principal de la Commune**

Préambule : exécution par chapitres et formation des excédents

La section de fonctionnement : un excédent de clôture de 2 802 496,74 €

Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 865 120,95 €
012 - Charges de personnel	3 894 823,38 €
014 - Atténuation de produits	230 181,57 €
65 - Autres charges de gestion courante	808 575,17 €
66 - Charges financières	88 253,49 €
67 - Charges exceptionnelles	1 980,93 €
Dépenses réelles	6 888 935,49 €
Opérations d'ordre	502 048,97 €
Total dépenses de fonctionnement	**7 390 984,46 €**

Les dépenses de fonctionnement s'établissent 7 390 984,46 €.

Recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2022
002 - Excédent reporté	1 155 979,67 €
73 - Impôts et taxes	6 187 960,14 €
74 - Dotations et participations	1 790 624,98 €
70 - Produits des services	569 797,58 €
75 - Autres produits de gestion courante	279 817,54 €
013 - Atténuation de charges	200 263,12 €
76 - Produits financiers	47,74 €
77 - Produits exceptionnels	8 990,49 €
Recettes réelles	10 193 481,26 €
Opérations d'ordre	
Total recettes de fonctionnement	**10 193 481,26 €**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 193 481,26 €, incluant 1 155 979,67 € d'excédent reporté.

Au total, la section de fonctionnement présente un solde positif de 2 802 496,80 €.

Il est en forte augmentation par rapport à 2021, puisqu'il était de 1 820 044,26 €.

La section d'investissement : un déficit de 514 147,65 € hors reports

Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2022
001 - Résultat reporté	1 869 979,93 €
041 - Opération patrimoniales	595 233,54 €
Opérations d'ordre	
16 - Emprunt	455 563,71 €
20 - Immobilisations incorporelles	127 260,68 €
204 - Subventions d'équipement versées	12 795,95 €
21 - Immobilisations corporelles	475 930,75 €
23 - Immobilisations en cours	1 575 259,59 €
45 - Opérations pour compte de tiers	64 815,57 €
Total dépenses d'investissement	**5 176 839,72 €**

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2022
041 Opérations patrimoniales	595 233,54 €
040 - Opération de transfert entre sections	502 048,97 €
13 - Subventions	559 811,88 €
16 - Emprunts	2 000 000,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	151,00 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	187 195,19 €
165 - Dépôt et cautionnement reçus	960,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	817 291,49 €
Total recettes d'investissement	**4 662 692,07 €**

Les recettes d'investissement atteignent globalement 4 662 692,07 €.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 176 839,72 € incluant 1 869 979,93 € de déficit reporté.

La section d'investissement présente un solde déficitaire de 514 147,65 €.
Le déficit de la section d'investissement est aussi en recul puisqu'il était de 990 445,34 € en 2021.

Un solde de reports excédentaire de 231 550,00 €, qui porte le déficit d'investissement à 282 597,65 €.

Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	1 014 550,00 €	1 246 100,00 €	231 550,00 €

Le résultat de clôture et son affectation à venir.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif en fonctionnement et en investissement ainsi l'affectation du résultat entre le compte 1068 et le 002.

DETERMINATION DU RESULTAT

LIBELLE	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Solde
Dépenses	7 390 984,46 €	3 306 859,79 €	10 697 844,25 €
Recettes	9 037 501,59 €	4 662 692,07 €	13 700 193,66 €
Résultat de l'exercice	**1 646 517,13 €**	**1 355 832,28 €**	**3 002 349,41 €**
Résultat reporté N- 1	1 155 979,67 €	-1 869 979,93 €	-714 000,26 €
Résultat de clôture	**2 802 496,80 €**	**-514 147,65 €**	**2 288 349,15 €**
Solde des restes à réaliser		231 550,00 €	231 550,00 €
Résultat global	**2 802 496,80 €**	**-282 597,65 €**	**2 519 869,15 €**

	Solde
Résultat de fonctionnement à affecter	2 802 496,80 €
Déficit d'investissement (A)	1 355 832,28 €
Déficit N-1 (B)	-1 869 979,93 €
Excédent restes à réaliser C	231 0,00 €
Déficits à couvrir au 1068 C+(A+B)	-282 597,65 €
Affectation au 1068 (couverture déficits)	282 597,65 €
Excédent reporté (chapitre 002R)	2 519 899,15 €

Les restes à réaliser en dépenses et recettes

Les restes à réaliser de dépenses s'élèvent à 1 014 550 €.

Ces dépenses concernent notamment :

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser
Construction de la salle polyvalente	7 650 €
Subvention OPAH	2 000 €
Frais d'études	73 500 €
Acquisition de terrain	61 300 €
Matériel Eclairage Public	35 000 €
Matériel de transport	86 000 €
Matériel divers	16 200 €
Aménagement de terrains	204 000 €
Travaux sur Bâtiments	104 500 €
Travaux de voirie	424 400 €

Les restes à réaliser des recettes s'élèvent à 1 246 100,00 €

Recettes d'investissement	Restes à réaliser
Vente parcelle CHM	885 900 €
Subvention	46 500 €
Remboursement frais lotissement Rethorie	224 000 €
Subvention CCAS (piste DFCI et salle polyvalente)	89 700 €

Partie I. L'analyse financière de la section de fonctionnement.

I Des soldes de gestion en nette amélioration par rapport à 2021 et depuis le début du mandat.

On observe que l'épargne de gestion est en nette progression par rapport à 2021 puisqu'elle augmente de près de 12 %.

Cela démontre la très bonne situation financière de la ville puisqu'elle résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors dette et opération exceptionnelles.

Depuis 2017 les dépenses de fonctionnement ont progressé de 7,45 %, alors que dans le même temps les recettes ont augmenté de plus de 21 %.

Cette accélération dans l'amélioration de l'épargne de gestion est surtout due à la mise en place, depuis 2021, d'une politique volontariste dans la recherche de nouvelles recettes issues des budgets annexes (Port, camping, parkings).

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles (hors éléments exceptionnels) : (a)	7 371 697,36 €	7 468 363,36 €	7 696 096,32 €	7 698 992,62 €	8 192 049,71 €	9 028 511,10 €
Dépenses réelles (hors éléments exceptionnels) : (b)	6 244 349,79 €	6 409 207,80 €	6 489 940,69 €	6 353 465,73 €	6 279 023,06 €	6 886 954,56 €
TOTAL : Epargne de gestion (a) - (b)	**1 127 347,57 €**	**1 059 155,56 €**	**1 206 155,63 €**	**1 345 526,89 €**	**1 913 026,65 €**	**2 141 556,54 €**

II L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les dépenses 2022 augmentent d'environ 10 % soit 609K€

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	1 714 315,83 €	1 917 481,05 €	1 985 709,71 €	2 036 126,88 €	1 770 120,29 €	1 865 120,95 €
012 - Charges de personnel	3 651 312,47 €	3 677 480,45 €	3 684 577,06 €	3 650 231,10 €	3 675 936,02 €	3 894 823,38 €
014 - Atténuation de produits	80 781,00 €	55 401,00 €	71 560,00 €	67 726,00 €	67 726,00 €	230 181,57 €
65 - Autres charges de gestion courante	700 635,22 €	667 563,57 €	656 758,62 €	520 878,62 €	697 867,35 €	808 575,17 €
66 - Charges financières	97 305,27 €	91 281,73 €	91 335,30 €	78 503,13 €	67 373,40 €	88 253,49 €
67 - Charges exceptionnelles	853,98 €	150,00 €	310,00 €	3 401,00 €	660,00 €	1 980,93 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 245 203,77 €**	**6 409 357,80 €**	**6 490 250,69 €**	**6 356 866,73 €**	**6 279 683,06 €**	**6 888 935,49 €**

- **<u>Les charges à caractère général n'augmentent que de 95K€.</u>**

L'évolution de ces dépenses s'explique essentiellement par l'inflation qui s'est élevée à 6 % et surtout par l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

- **<u>La masse salariale augmente de 218K€</u>**

Cela s'explique par l'augmentation du point d'indice de 3,5 % et par la mise en place d'un demi treizième mois, pour faire suite au passage aux 1607 h.

- **<u>Le chapitre 65 augmente de 110 K€</u>**

Subventions aux associations + 10 000€
Subvention au CCAS + 30 000€
Contribution CNFPT personnel privé d'emploi 70 000€

- **<u>Le chapitre 014 – atténuation de produits augmente de 160 K€</u>**

L'augmentation de ce chapitre est essentiellement dû au versement de la taxe de séjour qui était jusqu'alors perçue directement par l'EPIC Office du Tourisme. Depuis cette année la TS est encaissée par la Commune pour être reversée à l'OT.

- **<u>Les intérêts de la dette augmentent de 20 000 € par rapport à 2021</u>**

Afin de bloquer les taux d'intérêt de la dette, la Commune a contracté dès le début de son mandat un volume d'emprunt de 5 500 00 € à taux fixes, mobilisable jusqu'en 2025. Cette anticipation a permis de maîtriser la hausse des taux qui n'a ne cesse de croître depuis ces derniers mois.

Les recettes de fonctionnement

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	70 521,30 €	82 902,57 €	45 473,04 €	30 890,65 €	120 337,68 €	200 263,12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233,53 €	4 304,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 136,06 €	276 167,45 €	302 351,16 €	232 385,42 €	340 630,47 €	569 797,58 €
73 - Impôts et taxes	5 152 613,80 €	5 159 119,28 €	5 360 532,86 €	5 404 587,49 €	5 784 044,17 €	6 187 960,14 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 770 346,10 €	1 784 193,23 €	1 827 809,84 €	1 883 486,22 €	1 747 194,51 €	1 790 624,98 €
75 - Autres produits de gestion courante	148 080,10 €	165 980,83 €	159 929,42 €	147 642,84 €	199 842,88 €	279 817,54 €
76 - Produits financiers	0,00 €	524,73 €	55,08 €	55,08 €	47,74 €	47,74 €
77 - Produits exceptionnels	27 918,88 €	100,00 €	856 996,33 €	1 906,29 €	27 328,94 €	8 990,49 €
Total des Recettes de fonctionnement	**7 399 616,24 €**	**7 468 988,09 €**	**8 553 147,73 €**	**7 701 187,52 €**	**8 223 730,39 €**	**9 037 501,59 €**

Par rapport à 2021, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 813 M€, soit + 9,9 %.
On remarque que la politique de contribution aux recettes de la Commune par les budgets annexes du Camping et du Port par la mise en place de redevances d'occupation du Domaine Foncier Communal commence à porter ses fruits. La transversalité des services par la mise en place de convention de mise à disposition est également une source non négligeable de recettes.

- **Le chapitre 070 produits des services** progresse de 220 000 €
L'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par l'imputation des mises à disposition du personnel à l'Office du Tourisme mais également par l'évolution des redevances de stationnement du fait de l'installation de nouveaux horodateurs.

- **Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** augmente de 43 000 € par la revalorisation de la Dotation Nationale de Péréquation.

- **Le chapitre 013, atténuation de charges,** est en hausse d'environ 80 K€, il s'agit du remboursement des agents mis à disposition des budgets annexes à la suite du renforcement des budgets camping et port, et du remboursement des Indemnités journalières des agents en maladie.

- **Le chapitre 77, produits exceptionnels**, baisse de 18 K€
Ce chapitre retrace notamment la cession de biens.

➢ **<u>Le chapitre 75</u>, autres produits de gestion courante**, augmente de 80 K€ du fait de la mise en place d'une contribution des budgets annexes Port et Camping pour le paiement d'une redevance d'occupation de Foncier Communal.

➢ **<u>Le chapitre 73, impôts et taxes,</u>** est en forte augmentation de 403 K€
Une partie est imputable à la revalorisation des bases d'imposition pour environ 200 000 € l'autre partie est la conséquence de l'encaissement de la taxe de séjour par la Commune à partir de l'année 2022.

Partie II. La section d'investissement.

I L'évolution des dépenses d'investissement.

1 Analyse globale : des dépenses d'équipement en forte progression.

Cette section retrace l'évolution des dépenses d'investissement.
Les investissements sont un levier de modernisation de la commune, et sont un marqueur très fort de l'action municipale. L'année 2022 n'y fait pas exception, avec un montant total de dépenses d'équipements (hors dette) de 3,4 millions d'euros contre 2,5 millions en 2021.

1 Examen des chapitres de dépenses d'investissement.

Entre 2021 et 2022, les dépenses d'équipement hors restes à réaliser ont diminué de 633K€ au total.
Les principaux postes d'évolution sont renseignés ci-dessous.

Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2021	CA 2022
041 - Opération patrimoniales	31 302,61 €	595 233,54 €
Opérations d'ordre	4 304,00 €	
16 - Emprunt	421 378,44 €	455 563,71 €
20 - Immobilisations incorporelles	210 601,37 €	127 260,68 €
204 - Subventions d'équipement versées	14 768,90 €	12 795,95 €
21 - Immobilisations corporelles	468 349,16 €	475 930,75 €
23 - Immobilisations en cours	2 720 500,46 €	1 575 259,59 €
45 - Opérations pour compte de tiers	69 146,24 €	64 815,57 €
Total dépenses d'investissement	**3 940 351,18 €**	**3 306 859,79 €**

III Les recettes d'équipement

Les recettes d'investissement sont en augmentation de près de 1 712 786,23 K€ et se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2021	CA 2022
041 - Opérations patrimoniales	31 302,61 €	595 233,54 €
040 - Opération de transfert entre sections	511 524,03 €	502 048,97 €
13 - Subventions	520 817,42 €	559 811,88 €
16 - Emprunts	461 500,00 €	2 000 000,00 €
165 - Dépôt et cautionnement reçus	1 473,00 €	
204 - Subvention d'équipement versée		151,00 €
23 - Immobilisations en cours	19 529,14 €	
10 - Dotations fonds divers et réserves	543 114,74 €	187 195,19 €
165 - Dépôt et cautionnement reçus		960,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	860 644,90 €	817 291,49 €
Total recettes d'investissement	**2 949 905,84** €	**4 662 692,07** €

Cet excédent s'explique par une anticipation dans la mobilisation des emprunts qui seront nécessaire pour faire face aux investissements futurs, et ce afin de pouvoir bénéficier de taux d'intérêt très attractif.

I L'évolution du stock de dette : une augmentation du stock de la dette et mais un taux de désendettement toujours très faible.

Au 31 décembre 2022, le stock de dette du budget principal atteint 5 244 599,00 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours de la dette	4 279 768,00 €	4 198 152,00 €	3 790 065,00 €	3 667 304,00 €	3 699 223,23 €	5 244 599.00 €
Epargne Brute	1 154 412,47 €	1 059 105,56 €	2 062 841,96 €	1 344 032,18 €	1 917 6544.00 €	2 146 046.00 €
Taux de désendettement	**3,71**	**3,96**	**1,84**	**2,73**	**1,93**	**2.45**

Le taux de désendettement à 2,45 reste extrêmement faible malgré l'emprunt de 2 000 000 € réalisé en 2022.
Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.
On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 26/avri/2023 - Affectation du Résultat 2022 - Budget Principal de la Commune

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, soit 2 802 496,80 €, doit être affecté.

Compte tenu du résultat d'investissement à -514 147,65 € et du solde des restes à réaliser de +231 550 €, il est proposé d'affecter :

- 282 597,65 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 2 519 899,15 € en report à nouveau à la section de fonctionnement ;

comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	7 390 984,46 €
RECETTES	9 037 501,59 €
RESULTAT DE L'EXERCIE	1 646 517,13 €
RESULTAT reporte N- 1	1 155 979,67 €
RESULTAT DE CLOTURE (A)	**2 802 496,80** €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 306 859,79 €
RECETTES	4 662 692,07 €
RESULTAT DE L'EXERCIE	1 355 832,28 €
RESULTAT reporte N- 1	-1 869 979,93 €
RESULTAT DE CLOTURE (B)	**-514 147,65** €

RESTES A REALISER

DEPENSES	1 014 550,00 €
RECETTES	1 246 100,00 €
SOLDE (C)	**231 550,00** €

Affectation en investissement B + C (D) **282 597,65** €

Report en Fonctionnement (A-D) **2 519 899,15** €

√ Approuvée

- **Délibération n° 27/avri/2023 - Modification des AP/CP 2023 - Budget Principal de la Commune**

N°	Libellé de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
001	**Aménagement Salle Bartissol**	4 864 318	112 000	830 000	1 500 000	1 200 000	1 222 318
	Pour mémoire en 2022	*4 864 318*	*640 000*	*2 426 260*	*1 000 000*	*675 312*	*122 746*

Aménagement Salle Bartissol : Dans le cadre de cette opération, une procédure pour choisir un AMO a dû être lancé pour développer le volet Pôle d'économie Bleue.
A ce titre, la Communauté des Communes et la Commune de Banyuls ont signé une convention de groupement de Commande. Cet AMO permettra de lancer un marché de Maîtrise d'œuvre courant 2023.
Les travaux devraient débuter sur l'année 2024 et s'étaler sur 3 exercices.
C'est pourquoi, même si l'enveloppe l'AP reste la même, les CP ont été modifié et ajusté pour tenir compte du délai supplémentaire nécessaire pour le montage de cette opération.

N°	Libellé de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
002	**Aménagement du Front de mer Tranche 3**	3 363 500	74 200	1 338 200	1 951 100		
	Pour mémoire en 2022	*2 744 000*	*625 000*	*2 119 000*			

Aménagement du Front de mer : Le montant de l'opération a évolué en fonction de l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le Maître d'œuvre. Les travaux prévisionnels s'élèvent à 3 020 000 € TTC auxquels s'ajoutent la rémunération du Maître d'œuvre et les dépenses imprévues pour 343 500 € TTC. De ce fait il convient de revoir le montant total de l'AP qui passe de 2 744 000 € à 3 363 500 €
Afin d'assurer le versement de subventions, les travaux ont dû être reportés et vont se réaliser en partie sur 2023 et sur 2024, d'où le réajustement des CP sur ces 2 années.

N°	Libellé de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
003	**Création d'une voirie d'accès à la Gare**	1 300 000		50 000	50 000	100 000	1 100 000
	Pour mémoire en 2022	*1 300 000*	*1 000 000*	*300 000*			

Création d'une voirie d'accès à la Gare : Des contraintes administratives et techniques imposées par le SNCF ont obligé la municipalité à décaler le début des travaux à 2025. Les Crédits prévus sur 2023 et 2024 seront consacrées à la réalisation des études nécessaire à la levée des réserves.

TOTAL des AP	**9 527 818 €**	**186 200 €**	**2 218 200 €**	**3 501 000 €**	**1 300 000 €**	**2 322 318 €**

√ Approuvée

⁕ **Délibération n° 28/avri/2023 - Budget Primitif 2023 - Budget Principal de la Commune et fixation des taux d'imposition 2023**

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au

Budget primitif 2023

Dispositions de l'article 107
de la loi « NOTRÉ » du 7 août 2015

Préambule

Le code général des collectivités territoriales dispose, en son article L.2312-1, que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci* […] ».
Ce dernier s'est tenu lors du conseil municipal du 9 mars 2023.

Budget principal : analyse du budget primitif 2023

1. Un équilibre assuré entre maîtrise drastique des dépenses et l'optimisation des recettes communales

En 2023, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et d'ordre) s'élève à 20 394 150 euros et se répartit de la façon suivante :

Section de fonctionnement
11 917 950 euros

Section d'investissement
8 476 200,00 euros

On distingue deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité n'entrainant pas de mouvement de trésorerie, exemples : amortissements, travaux en régie ….

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer en participant à l'autofinancement de la section d'investissement.
Pour 2023, le virement s'élève à 3 269 150euros.

2. Une section de fonctionnement impactée par une réorganisation des services

2. 1. Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement en 2023 se présente de la façon suivante :

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision BP 2023	Evolution / 2021 en %	Evolution / 2022 en €
73 – Impôts et taxes	5 404 587,49 €	5 784 044,17 €	6 187 960,14 €	6 478 800,00 €	4,70%	290 839,86 €
74 – Dotations et participations	1 883 486,22 €	1 747 194,51 €	1 790 624,98 €	1 880 900,00 €	5,04%	90 275,02 €
70 – Produits des services	232 385,42 €	340 630,47 €	569 797,58 €	619 050,00 €	8,64%	49 252,42 €
75 – Autres produits de gestion courante	147 642,84 €	199 842,88 €	279 817,54 €	243 800,00 €	-12,87%	-36 017,54 €
013 – Atténuation de charges	30 890,65 €	120 337,68 €	200 263,12 €	73 700,00 €	-63,20%	-126 563,12 €
76 – Produits financiers			47,74 €	100,85 €	111,25%	53,11 €
77 – Produits exceptionnels	1 906,29 €	27 328,94 €	8 990,49 €	1 700,00 €	-81,10%	-7 290,49 €
Total des recettes de fonctionnement	**7 700 898,91 €**	**8 219 378,65 €**	**9 037 501,59 €**	**9 298 050,85 €**	**2,8 %**	**260 549,26 €**

Sur l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à environ 9 298 080 €, soit une augmentation de 2,86 % par rapport à 2022, soit 260K€.

2. 1. 1. Les atténuations de charges (013)

Il s'agit du remboursement des agents mis à disposition des budgets annexes à la suite du renforcement des budgets camping et port, et du remboursement des indemnités journalières des agents en maladie.
Ce chapitre est en baisse car nous devrions avoir moins de remboursement pour congés maladie, suite à des départs en retraite, même si les frais de remboursement du personnel communal mis à disposition du camping vont certainement augmenter du fait d'une meilleure prise en compte des travaux réalisés en régie.

2. 1. 2. Le produit des services et du Domaine (70)

L'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par l'augmentation des tarifs de 6% pour suivre l'inflation mais également par l'évolution des redevances de stationnement sur une saison complète.

2. 1. 3. Impôts et taxes (73)

La fiscalité ménage :

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de trois paramètres :
- Les taux,
- La variation physique des bases (plus ou moins de locaux),
- La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives.

- **Les taux :**

Cette année encore, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.
Ils s'établissent comme suit :
- Taxe sur le foncier bâti : 48,48 %
- Taxe sur le foncier non bati : 43,50 %
- Taxe d'habitation : 15,82 %

- **La revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives :**

Il est à noter que le produit de ce chapitre va évoluer puisque depuis 2018, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation, conformément au Code général des impôts.
Pour 2023, le coefficient de revalorisation annuelle des bases locatives est de 7,1%, ce qui va permettre de compenser, en partie, la forte inflation due à la crise COVID mais aussi à la guerre en Ukraine.

Les taxes :

Les taxes suivantes seront identiques à l'exercice 2022 :
- 73223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : 62 200 €
- 7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés : 1 800 €

- 73154 Droits de place : 43 000 €
- 7351 Taxe sur l'électricité : 142 000 €
- 73123 Taxe additionnelle aux droits de mutation : pour cette, année nous envisageons que ces taxes reviennent au niveau des années précédentes à savoir 500 K€.
- 731721 Taxe de Séjour : il s'agit d'une nouvelle recette pour la ville de 260 000 €, puisqu'auparavant l'Office de tourisme percevait cette taxe directement. Toutefois, il ne s'agira que d'un jeu d'écriture car on retrouvera le reversement de cette somme dans les dépenses de fonctionnement.
- 7318 Autres taxes : cet article retrace les recettes liées aux droits d'occupation des terrasses. Cette année, les recettes évolueront en fonction de l'inflation soit environ 6 %. Elles passeront donc de 118K€ à 125 K€.

2. 1. 4. Dotations, subventions et participations (74)

Le montant des dotations suivantes est identique au budget précédent :

- 7411 Dotation forfaitaire : 810 000 €
- 741121 Dotation de solidarité rurale : 745 000€
- 741127 Dotation nationale de péréquation : 215 000 €
- 74741 Communes membres du GFP : 3 000 €
- 74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 15 000 €
- 74881 Participation des familles aux séjours

2. 1. 5. Les produits de gestion courante (75)

Il s'agit pour l'essentiel des revenus des immeubles. Elles s'établissent à 243 K€.
Comme prévu dans la convention qui nous lie avec le camping, la redevance d'occupation du domaine public pour le camping va passer à 80K€ (contre 50€ en 2022) du fait de l'augmentation de son activité puisqu'un pourcentage de son chiffre d'affaires est reversé à la commune.
Pour rappel, pour faire face à l'augmentation des dépenses liées pour l'essentiel à l'inflation et au développement des services à la population dans la cadre des ODD (ville amie des ainées, développement d'un service éducation…) il a été décidé de ne pas alourdir la fiscalité des ménages mais plutôt de diversifier les recettes en développant celles des budgets annexes. Ainsi, par leurs bénéfices, ces budgets vont contribuer à l'attractivité et au financement des investissements de la ville.
C'est pourquoi ces recettes étaient passées de 199 € en 2021 à 279K€ en 2022.

Pour 2023, ce chapitre va être malgré tout en baisse par rapport à l'an dernier car par prudence, nous ne prélèverons peut-être pas de loyer pour le Port (73K€).
Il s'agit d'une décision temporaire le temps de relancer les procédures de renouvellement des occupations du domaine public (ODP) liée à l'activité commerciale et dont les redevances devraient être en forte augmentation.

2. 2. Les dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le budget 2023 va être impacté par une forte inflation et l'incertitude due à la guerre en Ukraine. Toutefois, comme l'an passé, du fait d'une politique volontariste de recherche de recettes complémentaires grâce à la bonne gestion des budgets annexes, la ville va pouvoir continuer à maintenir la qualité du service public offert et va même pouvoir envisager de la renforcer. En outre, le projet de territoire étant résolument placé sous l'angle des ODD, plusieurs axes vont être développés pour relever les défis que la ville s'est fixé. A ce titre nous pouvons citer :

- Favoriser les mobilités douces ;
- Développer une politique en faveur des personnes âgées (ville amie des aînés);
- Renforcer une politique éducative ;
- Améliorer la relation citoyenne pour une ville plus solidaire ;
- Développer une politique de préservation de la biodiversité en devenant un Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et en travaillant sur un Atlas de la Biodiversité Communal ABC) en partenariat avec le Biodiversarium. Ainsi, Banyuls-sur-Mer souhaite devenir une référence en la matière ;
- Mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre d'un contrat de résilience territorial signé avec le CEREMA.

Pour toutes ces raisons, il est envisagé une hausse des dépenses de fonctionnement de 15,87% soit 1 million d'euros.
Toutefois, compte tenu de la bonne dynamique des recettes, l'épargne brute restera importante.
En outre, comme cela sera expliqué plus loin, il est important de noter que cette augmentation est conjoncturelle puisqu'elle est essentiellement due à une forte augmentation des fluides et qu'une politique de réduction de la consommation de ceux-ci est en cours.

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision BP 2023	En %	En €
011 - Charges à caractère général	2 036 126,88 €	1 770 120,29 €	1 865 120,95 €	2 266 800,00 €	21,54%	401 679,05 €
012 - Charges de personnel	3 650 231,10 €	3 675 936,02 €	3 894 823,38 €	4 250 000,00 €	9,12%	355 176,62 €
014 - Atténuation de produits	67 726,00 €	67 726,00 €	230 181,57 €	509 100,00 €	121,17 %	278 918,43 €
65 - Autres charges de gestion courante	520 878,62 €	697 867,35 €	808 575,17 €	799 200,00 €	-1,16%	-9 375,17 €
66 - Charges financières	78 503,13 €	67 373,40 €	88 253,49 €	132 300,00 €	49,91%	44 046,51 €
67 - Charges exceptionnelles	3 401,00 €	660,00 €	1 980,93 €	24 606,39 €	1 142.17	22 624.46 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	**6 356 866,73 €**	**6 279 683,06 €**	**6 888 935,49 €**	7 982 006,41 €	15,87%	1 093 070,92 €

2. 2. 1. Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général vont augmenter de 21,54 % par rapport au réalisé 2022, soit une augmentation de 400K€. Une partie est due au prix des matières premières, l'autre partie à la hausse du prix de l'énergie. Le SYDEEL 66, auquel adhère la commune dans le cadre du groupement de commande pour l'achat de l'électricité, a lancé un marché fin 2022. Le contrat signé prévoit en moyenne une hausse de 130 % sur le prix de l'électricité.

Toutefois, grâce à la politique d'économie d'énergie engagée par la Commune et notamment l'extinction de l'éclairage public, l'impact sur le budget de la commune ne devrait être que de 100%. L'augmentation du fait de la flambée des prix de l'énergie est évaluée tout de même à 240K€.

De ce fait, on peut affirmer qu'en euros constant (hors inflation estimée à 6% soit 110K€), les charges à caractère général n'augmentent que de 50K€, signe d'une bonne maîtrise des dépenses de ce chapitre.

Quoiqu'il en soit, afin de contenir cette hausse, la ville a décidé d'accélérer son plan d'actions pour réduire sa dépendance aux énergies avec, comme nous le verrons plus loin, des investissements sur les véhicules propres, l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments et de son éclairage public. Pour les années à venir, il est envisagé une maîtrise des dépenses à caractère général puisque leur évolution devrait se maintenir à 1%, soit bien en-dessous du niveau de l'inflation.

2. 2. 2. Les ressources humaines (012)

Evolution des dépenses de personnel 2023 :

Après 3 années de maîtrise de la masse salariale, ce chapitre va augmenter de 9% soit 355K€.
Toutefois, ici encore il s'agit d'une augmentation en trompe l'œil car, à périmètre constant, ces dépenses n'augmenteraient pas.
En effet, les dépenses supplémentaires s'expliquent comme suit :

- 60 000 euros : glissement vieillesse technicité ;
- 32 000 euros : réintégration à temps complet d'agents à temps partiel (50 %) ;
- 28 000 euros : rémunération des agents recenseurs ;
- 70 000 euros consécutifs aux 3,5 % d'augmentation de la valeur du point depuis juillet 2022 sur 6 mois 2023)
- 30 000 euros : création d'un poste supplémentaire au service état civil suite à la création de la station passeport dont une partie est prise en charge par l'Etat ;
- 35 000 euros : renforcement du pôle RH, avec un agent affecté aux affaires scolaires et dont une partie du temps de travail sera affecté à la coordination des agents des écoles. Ce recrutement est rendu possible par le remplacement d'un départ en retraite d'un agent du Port par un agent de la ville, mais qui restera dans les effectifs une partie de l'année. La création de ce poste de « référent des agents des écoles » a été guidé par la nécessité de mettre en œuvre un accompagnement adapté auprès des agents exerçant leurs fonctions aux écoles (ATSEM, entretien) et de favoriser la communication et l'émergence de projets en lien avec le personnel enseignant.
- 90 000 euros : rémunération des agents qui exerceront leurs fonctions en binôme (services techniques et urbanisme). En effet, afin d'anticiper certains départs à la retraite, de nouveaux agents ont été recrutés préalablement à la date officielle de départ de leur prédécesseur pour permettre un travail en binôme et la transmission de l'ensemble des informations nécessaires au bon fonctionnement des services et ainsi assurer la continuité du service public sans en dégrader la qualité.

On voit donc bien que pour 345 K€, ces dépenses sont issues d'éléments conjoncturels qui ne peuvent pas être maîtrisés par la ville (augmentation du point d'indice, doublon de l'encadrement, GVT). Le remplacement des départs en retraite ne sera pas systématique et sera étudié au cas par cas afin d'assurer la continuité du service public en cohérence avec le budget de la collectivité.

Par ailleurs, dans le contexte actuel, il semble important d'avoir une véritable politique sociale et d'accompagnement de nos agents. Au-delà du renforcement du budget lié à la formation, la mise en place de tickets restaurant va être étudiée afin de pouvoir soutenir leur pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel, il est difficile de savoir comment la masse salariale va évoluer dans les années à venir. En effet, le point d'indice risque une nouvelle fois d'être réévalué au regard du

contexte inflationniste. En outre, le gouvernement a commencé à évoquer une augmentation de la cotisation employeur pour les retraites. Nous l'avons limité à une hausse de 1% par an dans les années à venir car nous comptons sur l' « effet de noria », qui correspond à la différence entre la rémunération des entrants et des sortants.

2. 2. 3. Les charges financières (66)

Ce chapitre correspond aux remboursements des intérêts de la dette et s'élève à 132 300 €.

Afin de bloquer les taux d'intérêt de la dette, la Commune a contracté, dès le début du mandat, un volume d'emprunt de 5 500 00 € à taux fixes, utilisable jusqu'en 2025. Cette anticipation a permis de maîtriser la hausse des taux qui n'a eu de cesse de croître depuis ces derniers mois.

2. 2. 4. Dépenses exceptionnelles (67)

Ce chapitre comprend essentiellement le rachat des concessions au cimetière.

3. Un programme d'investissement ambitieux

La volonté forte de la municipalité est de poursuivre la politique d'investissements qui s'inscrit dans le cadre des ODD et des 3 dispositifs : Petites villes de demain, Grand site Occitanie et Bourg centre.
L'aboutissement de cette politique est la formalisation du projet de territoire dont l'unique but est de maintenir l'attractivité pour le développement de la ville.
Par ailleurs, les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain et sont le reflet d'une véritable politique volontariste de soutien à l'emploi local et sont nécessaires pour rendre la ville plus attractive.

	CA 2020	**CA 2021**	**CA 2022**	**2023 Prévisionnel**	**Total 2020-2022**
Dépenses d'équipement mandatées	2 574 600 €	3 414 200 €	3 306 800 €	7 345 740 €	**16 641 340 €**

L'exercice 2023 est marqué par un effort important sur les dépenses d'investissement puisque pas moins de 7 345 740 € de dépenses sont prévus.

2023 se traduit par un important programme d'investissements structurants :

- **Pour notre patrimoine culturel**, avec le lancement des études, en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCACVI, pour l'aménagement d'un tiers lieu dans l'ancienne friche industrielle Bartissol.
- **Pour notre patrimoine bâti**, avec l'aboutissement d'un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- **Dans la recherche d'économie d'énergie**, avec un vaste programme de remplacement de l'éclairage public très ancien et très énergivore.
- **Pour notre cadre de vie**, avec le lancement de la 3ème tranche de l'aménagement du Front de mer et la réfection des rues Richelieu – Artisanat – des Elmes – l'Entrée de ville devant le Centre Hélio Marin – les Allées Marie Noël – le trottoir de l'avenue Guy Malé à la rue Amiral Vilarem.
- **Pour faciliter le quotidien des habitants**, avec le lancement de l'étude de réaménagement du pont du Puig del Mas.

Les Autorisations de Programme (AP), créées sur l'exercice précédent pour permettre une meilleure lisibilité de certains investissements, seront mises à jour comme indiqué dans le tableau suivant :

N°	Libellé de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
001	**Aménagement Salle Bartissol**	4 864 318 €	112 000 €	830 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €	1 222 318 €
	Pour mémoire	*4 864 318 €*	*640 000 €*	*2 426 260 €*	*1 000 000 €*	*675 312 €*	*122 746 €*
002	**Aménagement du Front de mer Tranche 3**	3 363 500 €	74 200 €	1 338 200 €	1 951 100 €		
	Pour mémoire	*2 744 000 €*	*625 000 €*	*2 119 000 €*			
003	**Création d'une voirie d'accès à la Gare**	1 300 000 €		50 000 €	50 000 €	100 000 €	1 100 000 €
	Pour mémoire	*1 300 000 €*	*1 000 000 €*	*300 000 €*			
	TOTAL des AP	**9 527 818** €	**186 200** €	**2 218 200** €	**3 501 000** €	**1 300 000** €	**2 322 318** €

<u>Le plan pluriannuel d'investissement :</u>

Afin de disposer d'une vision à plus long terme un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré.

Pour une bonne gestion du patrimoine il a été décidé d'inscrire chaque année des dépenses pour :

- Le renouvellement des véhicules : 100 K€
- L'entretien des bâtiments et l'amélioration de leur performance énergétique : 800 K€
- Le renouvellement du matériel informatique : 39 K€
- Le renouvellement et l'amélioration de l'éclairage public : 50 K€ en attendant une étude plus approfondie et l'obtention d'une subvention de l'Etat par le biais du fonds vert.

Il se présente comme suit :

OPERATIONS	2023	2024	2025	2026
Frais d'études	10 600,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Création des tables décennales et reliure des registres Etat Civil		5 000,00 €		
Aménagement lotissement Rethorie	55 100,00 €			
Etude SPR	53 200,00 €			
Etude Mobilité CEREMA	4 000,00 €			
Etude opportunité îlots fraîcheur dans la ville	15 000,00 €			
Déchets diffus - Pilotage - Organisation - Sensibilisation	54 000,00 €			
Schéma directeur Mobilité douce	20 000,00 €			
Diagnostic Structure Mairie	10 000,00 €			
Opération OPAH	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Installation Bornes électriques Av Fabre + Espace Méd	70 300,00 €			
Logiciels	20 400,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Achat terrain	781 300,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Plantations	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Renouvellement EP	85 000,00 €	130 000,00 €		

Statue Maillol Les trois grâces 1930-1938	92 800,00 €			
Achat véhicules	201 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Informatique	38 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Matériels divers services	63 940,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
Petit Matériel Atelier	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Achat de chalets	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
Matériel Projet déchets diffus	21 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Piste DFCI		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Liaison verte (Baillaury)	91 000,00 €			
Solde Travaux Centre Hélio Marin	47 000,00 €			
Travaux divers sur terrains	66 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Bartissol + Rémunération SPL	830 000,00 €	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	1 222 318,00 €
Appartements écoles	41 400,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien Bâtiments divers	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Rénov Energetique des Bâtiments Rémuneration SPL	72 000,00 €	134 300,00 €	183 400,00 €	
Rénov Energetique des Bâtiments - Avance sur travaux	792 000,00 €	2 276 000,00 €	152 800,00 €	
Bâtiment gendarmerie	70 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Borne de Recharge Véhicules électriques ateliers	11 400,00 €			
Construction casiers cimetières	68 700,00 €			
Travaux de voirie divers	7 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Frais d'étude front de mer	66 500,00 €	122 800,00 €		
Front de mer tranche 3	1 271 700,00 €	1 828 300,00 €		
Voirie accès gare	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €
Parvis Gare		300 000,00 €		
Rue Dugommier		150 000,00 €		
Rue saint jean baptiste		160 000,00 €		
Rue du 14 juillet		180 000,00 €		
rue Saint Sébastien		200 000,00 €		
rue Joliot Curie	61 500,00 €			
Pump track	20 000,00 €			
Entrée de ville (CHM)	140 000,00 €			
Trottoirs des elmes	93 500,00 €			
Aménagement liaisons douces	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Rue des angles	150 300,00 €			
Allées Marie Noël	18 100,00 €			
Rue de l'artisanat	217 500,00 €			
Rue Camille Desmoulins	150 000,00 €			
Rue richelieu	645 000,00 €	392 000,00 €		
Rue Richelieu	256 900,00 €			
Rue Richelieu	206 100,00 €			
Avenue général DE GAULLE			1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
Allées Cimetière Stade	50 000,00 €			
Trottoirs entre Guy Malé et Vilarem	14 000,00 €			
Pont du Puig	45 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	900 000,00 €

Accès piétons Bartissol	19 600,00 €			
Création réseau privé fibre optique	13 000,00 €			
Création antenne Multipoint Vidéoprotection	5 000,00 €			
Travaux Arcades Passaillis	73 000,00 €	152 000,00 €		
Travaux pour compte de tiers	6 650,00 €			
Total	**7 398 390,00 €**	**8 223 400,00 €**	**3 379 200,00 €**	**5 045 318,00 €**

Détail de la section d'investissement 2023

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
001 – Déficit reporté	514 147,65 €
16 – Emprunt	507 000,00 €
165 – Cautionnement	2 662.35 €
20 – Immobilisations incorporelles	252 300,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	329 200,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 367 540,00 €
23 – Immobilisations en cours	5 396 700,00 €
45 – Opérations pour compte de tiers	6 650,00 €
041 – Opérations patrimoniales	100 000,00 €
Total dépenses d'investissement	**8 476 200,00 €**

Les financements des investissements en AP et hors AP 2023 sont les suivants :

Libellé	BP 2023
13 – Subventions	304 558,76 €
16 – Emprunts	1 500 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	364 000,00 €
10 – Dotations fonds divers et réserves	1 113 500,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	282 597,65 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 269 150,00 €
024 – Cession d'immobilisation	885 900,00 €
041 – Opérations patrimoniales	100 000,00 €
040 – Opération de transfert entre sections	566 793,59 €
45 – Travaux pour comptes de tiers	89 700,00 €
Total recettes d'investissement	**8 476 200,00 €**

Remboursement du capital de la dette et financement des investissements (chapitre 16) :

L'encours de dette au 1er janvier 2023 est de 3 699 223,00 €.
Le remboursement du capital en 2023 s'élève à 507 000,00 €.
Les investissements seront financés par un nouvel emprunt de 1 500 000 € qui a été négocié en début d'année 2022 afin de garantir des taux d'intérêt les plus bas.

L'évolution prévisionnelle de l'encours de dette sera donc la suivante :

	2022	**2023**
Encours de dette au 31/12	5 244 599,48 €	6 238 118,21 €

On constate que le volume d'emprunt va augmenter pour financer les investissements lourds indispensables à son attractivité. Le volume d'emprunt sera bien évidemment réduit en fonction des subventions accordées sur les divers projets. On peut déjà citer la CCACVI, qui devrait verser une subvention de 450K€ pour l'aménagement du Front de mer.

Toutefois, le ratio du taux de désendettement reste très bon puisqu'il sera de 4,74 ans, loin des 12 ans du seuil d'alerte. Comme le montre le graphique ci-dessous, il s'agit d'un pic, ce ratio devrait baisser dans les années à venir.
On l'a vu, l'année 2023 est fortement impactée par une conjoncture défavorable (inflation, très forte hausse du prix de l'énergie, doublon d'effectifs dû à l'anticipation de départs en retraite) mais dont les effets devraient être contrebalancés par une politique de recherche d'économie d'énergie et surtout par la volonté forte d'aller chercher des recettes externes grâce à l'optimisation de la gestion des budgets annexes (Port, Camping, parkings).

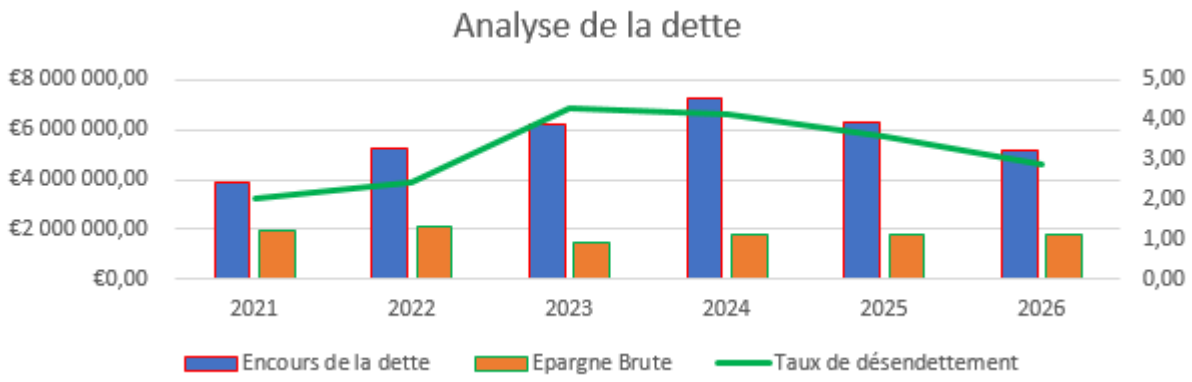

Les finances de la ville sont très saines et permettent d'envisager avec sérénité les années à venir.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 29/avri/2023 - Détermination des subventions municipales versées aux associations - Année 2023

Comme chaque année, les demandes de subventions ont été reçues et étudiées par les élus et les services, dans le cadre d'un échange ouvert avec les associations. Le tableau d'attribution de subventions a été présenté aux commissions n°1 – Ville citoyenne, solidaire et inclusive et n°6 – Organisation communale.

Afin d'accompagner les associations dans la relance ou la poursuite de leurs activités en cette période de difficulté financière, le souhait de la ville a été d'accorder des subventions aux associations a minima égales à celles accordées avant la crise sanitaire.

Par ailleurs, pour les associations ayant présenté des projets ou des acquisitions à caractère exceptionnel et présentant un intérêt public local, le versement de subventions exceptionnelles sera accordé.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 30/avri/2023 - Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe du Port de Plaisance

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

√ Approuvée

- **Délibération n° 31/avri/2023 - Compte Administratif 2022 - Budget Annexe du Port de Plaisance**

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

ARTICLE	BP 2021	Ordonnancé 2022
Total 011 - Charges à caractère général	343 800,00 €	316 233,31 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	246 100,00 €	245 768,65 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante	1 008,00 €	1,35 €
Total 66 - Charges financières	77 000,00 €	74 566,95 €
Total 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**667 908,00 €**	**636 570,26 €**
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	460,64 €	0,00 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement	84 000,00 €	0,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 631,36 €	112 517,53 €
Total des dépenses de fonctionnement	**865 000,00 €**	**749 087,79 €**

Recettes de fonctionnement

ARTICLE	BP 2021	Ordonnancé 2022
Total 013 - Atténuations de charges	0,00 €	4 049,60 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	813 400,00 €	851 668,31 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante	420,05 €	2,47 €
Total 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	51 179,95 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	**865 000,00 €**	**855 720,38 €**

L'année 2022 a été marquée par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un développement des recettes.
En effet, les services du Port sont aujourd'hui pleinement opérationnels et ont permis de reverser à la ville un loyer de 70 K€.
L'augmentation s'explique par la mise en œuvre de l'activité de levage des bateaux nécessaire pour les opérations de carénage. Toutefois, en raison d'une panne de l'appareil de levage, les recettes liées à cette activité devraient encore s'améliorer en 2023.

Investissement :

Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2022
041 – Opération patrimoniales	
Opérations d'ordre	
16 – Emprunt	182 135,38 €
20 – Immobilisations incorporelles	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	21 957,68 €
23 – Immobilisations en cours	1 397 972,28 €
45 – Opérations pour compte de tiers	
Total dépenses d'investissement	**1 602 065,34 €**

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2022
001 – Excédent reporté	167 022,50 €
040 – Opération de transfert entre sections	112 517,53 €
13 – Subventions	993 139,05 €
16 – Emprunts	
23 – Immobilisation en cours	
10 – Dotations fonds divers et réserves	151 277,50 €
165 – Dépôt et cautionnement reçus	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	
Total recettes d'investissement	**1 423 956,58 €**

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses sont issues du paiement du solde des travaux d'aménagement du port (1,4 million).
Pour 2022, ces dépenses sont principalement financées par des subventions (990 K€), et de l'autofinancement (167 K€) puisque les emprunts ont bien évidemment déjà été contractés.

√ Approuvée

- **Délibération n° 32/avri/2023 - Affectation du Résultat 2022 - Budget annexe du Port de Plaisance**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 157 812,54 € doit être affecté.

Compte tenu du résultat d'investissement de -178 108,76 € et du solde des restes à réaliser de + 21 700 €, il est proposé d'affecter :

- -156 408,76 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 1403,78 € en report à nouveau à la section de fonctionnement ;

comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	749 087,79 €
Recettes	855 720,38 €
Résultat de l'exercice	106 632,59 €
Résultat reporte n- 1	51 179,95 €
Résultat de clôture (A)	**157 812,54** €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 602 065,34 €
Recettes	1 256 934,08 €
Résultat de l'exercice	-345 131,26 €
Résultat reporté n- 1	167 022,50 €
Résultat de clôture (B)	**-178 108,76** €

RESTES A REALISER

Dépenses	179 500,00 €
Recettes	201 200,00 €
Solde (C)	**21 700,00** €

Affectation en investissement B + C (D) **- 156 408,76** €

Report en Fonctionnement (A-D) **1 403,78** €

√ Approuvée

* **Délibération n° 33/avri/2023 - Budget primitif 2023 - Budget annexe du Port de Plaisance**

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

ARTICLE	Libellé	Ordonnancé 2022	BP 2023
Total 011 - Charges à caractère général		316 233,31 €	240 320,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		245 768,65 €	260 000,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante		1,35 €	6 222,76 €
Total 66 - Charges financières		74 566,95 €	77 300,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**636 570,26 €**	**578 842,76 €**
Total 023 - Virement à la section d'investissement		0,00 €	244 100,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 457,00 €	
6811	Dotations aux amortissements. des immobilisations incorporelles et corporelles	108 060,53 €	117 157,24 €
Total 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	112 517,53 €	117 157,24 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		112 517,53 €	117 157,24 €
Total des dépenses de fonctionnement		**749 087,79 €**	**945 100,00 €**

Recettes de fonctionnement

ARTICLE	Libellé	Ordonnancé 2022	BP 2023
Total 013 - Atténuations de charges		**4 049,60 €**	**1 500,00 €**
70322	Droits de stationnement et de location sur le domaine public po	787 396,11 €	871 800,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	64 272,20 €	70 200,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		**851 668,31 €**	**942 000,00 €**
Total 75 - Autres produits de gestion courante		**2,47 €**	**196,22 €**
Total 77 - Produits exceptionnels		**0,00 €**	**0,00 €**
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		**0,00 €**	**1 403,78 €**
Total des recettes de fonctionnement		**855 720,38 €**	**945 100,00 €**

Pour 2023, il est prévu une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager un autofinancement suffisant nécessaire au remboursement des emprunts. Cette réduction des dépenses est due au non-versement d'un loyer à la ville.
En effet, l'année 2023 va être une année charnière car le remboursement des emprunts nécessaires au réaménagement va produire son effet maximal.
En parallèle, il est prévu une augmentation importante des recettes (90 K€) du fait du développement des opérations de levage avec une machine opérationnelle tout au long de l'année
Il est important de signaler qu'en 2024, avec la mise en concurrence des AOT, le budget devrait retrouver des marges de manœuvre permettant le reversement du loyer à hauteur de 70 K€.

<u>Investissement :</u>

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
001 - Déficit reporté	178 108,76 €
16 - Emprunt	357 891.24 €
21 – Immobilisations corporelles	41 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	743 000,00 €
Dépenses réelles	**1 320 000,00 €**
Total dépenses d'investissement	**1 320 000,00 €**

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2023
10 – Dotations	156 408,76 €
13 – Subventions	378 634,00 €
16 – Emprunts	400 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	23 700,00 €
Recettes réelles	**958 742,76 €**
040 – Opération de transfert entre sections	117 157,24 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	244 100,00 €
Total recettes d'investissement	**1 320 000,00 €**

En ce qui concerne les investissements, les immobilisations s'élèveront à 784 K€ pour l'année 2023 afin d'aménager un local de recherche en économie bleue pour plastic@sea (435 K€) et de réaliser la réfection du quai des pêcheurs (250 K€).
Comme on l'a vu ci-dessus, les crédits liés au remboursement du capital d'emprunt vont passer de 182 K€ à 356 K€.
Pour financer les investissements d'équipement, un nouvel emprunt sera réalisé notamment pour les locaux dédiés à l'économie bleue mais qui devrait se solder, à terme, par une opération blanche puisque son remboursement sera couvert par le loyer versé par la société plastic@sea.
Pour rappel, une subvention de 86 K€ a été obtenu pour l'aménagement de ce local.

Une subvention à hauteur de 80% du montant des dépenses mobilisées pour la réfection du quai des pêcheurs viendra financer cet aménagement.

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 34/avri/2023 - Compte de gestion 2022 - Budget annexe des Parkings

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

√ Approuvée

- **Délibération n° 35/avri/2023 - Compte Administratif 2022 - Budget annexe des Parkings**

Fonctionnement :

ARTICLE	Libellé	BP 2022	Ordonnancé 2022
Total 011 – Charges à caractère général		65 000,00 €	17 365,63 €
Total 012 – Charges de personnel et frais assimilés		10 000,00 €	0,00 €
Total 66 – Charges financières		5 000,00 €	0,00 €
Total 69 – Impôt sur les bénéfices		0,00 €	0,00 €
Total 67 – Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €
Total 022 – Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**80 000,00 €**	**17 365,63 €**
Total 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	0,00 €
Total 023 – Virement à la section d'investissement		20 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**100 000,00 €**	**17 365,63 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ARTICLE	**Libellé**	**BP 2022**	**Ordonnancé 2020**
Total 75 – Autres produits de gestion courante		100 000,00 €	53 534,77 €
Total 002 – Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		**100 000,00 €**	**53 534,77 €**

Le fonctionnement des parkings n’a pu être opérationnel qu’à partir du mois d’août.
De ce fait, les dépenses ne représentent que 17 K€ et correspondent aux dépenses de démarrage de l’activité.
Les recettes quant à elles n’ont été que de 50 K€ du fait de la mise en route tardive.

Investissement :

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
041 – Opération patrimoniales	
Opérations d'ordre	
16 – Emprunt	56 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	37 900,00 €
23 – Immobilisations en cours	58 000,00 €
Total dépenses d'investissement	**151 900,00 €**

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2023
001 – Excédent reporté	21 287,40 €
040 – Opération de transfert entre sections	17 247,51 €
13 – Subventions	165,09 €
16 – Emprunts	
021 – Virement de la section de fonctionnement	113 200,00 €
Total recettes d'investissement	**151 900,00 €**

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses sont issues du premier paiement nécessaire à la réalisation des aménagements des parkings (258 K€).
Comme il s'agit d'un budget annexe qui doit donc s'autofinancer, ces travaux ont été financés en totalité par des emprunts (280 K€).

√ Approuvée

⁕ Délibération n° 36/avri/2023 - Budget Primitif 2023 - Budget Annexe des Parkings

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2023
011 – Charges à caractère général	70 500,00 €
012 – Charges de personnel	21 000,00 €
66 – Charges financières	4 950,00 €
69 – Impôts sur les bénéfices	9 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	302.49 €
Dépenses réelles	105 752,49 €
Opérations d'ordre	17 247,51 €
023 – Virement à la section de fonctionnement	113 200,00 €
Total dépenses	**236 200,00 €**

Recettes de fonctionnement

Libellé	BP 2023
002 – Excédent reporté	36 169,14 €
75 – Autres produits de gestion courante	200 030,86 €
Recettes réelles	236 200,00 €
Total recettes	**236 200,00 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à 236 200,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2023
041 – Opération patrimoniales	
Opérations d'ordre	
16 – Emprunt	56 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	37 900,00 €
23 – Immobilisations en cours	58 000,00 €
Total dépenses d'investissement	**151 900,00 €**

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2023
001 – Excédent reporté	21 287,40 €
040 – Opération de transfert entre sections	17 247,51 €
13 – Subventions	165,09 €
16 – Emprunts	
021 – Virement de la section de fonctionnement	113 200,00 €
Total recettes d'investissement	**151 900,00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette 151 900,00 €.

√ Approuvée

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ